

ASSISTANTES DE SERVICE SOCIAL :

ÇA SUFFIT !

7 ASS pour 3 564 personnes détenues : jusqu'où faudra-t-il aller ?

Lors du CSA, FO Justice a une nouvelle fois alerté sur la situation particulièrement préoccupante des assistantes de service social (ASS) au sein des services pénitentiaires.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 7 ASS actuellement en poste pour 3 564 personnes détenues.

FO JUSTICE À VOS CÔTÉS DEPUIS 4 ANS !

Depuis maintenant quatre ans, FO Justice accompagne les assistantes de service social.

À vos côtés, nous portons vos revendications, faisons remonter vos difficultés et défendons vos conditions de travail.

Aujourd'hui encore, FO Justice était présent au CSA pour faire entendre votre voix et rappeler à l'administration une réalité de terrain devenue impossible à ignorer.

NOTRE ENGAGEMENT EST CLAIR :

NOUS SOMMES ET RESTERONS À VOS CÔTÉS !

DES EFFECTIFS QUI S'EFFONDRENT

La situation est devenue intenable.

Les postes supprimés, les postes vacants et les démissions entraînent surcharge de travail, déplacements incessants, épuisement professionnel et perte d'attractivité.

À cela s'ajoute une difficulté majeure : les ASS sont régulièrement amenées à intervenir sur plusieurs établissements, parfois éloignés géographiquement les uns des autres.

Cette organisation multiplie les déplacements et ajoute une charge supplémentaire à des professionnelles déjà en sous-effectif.

Cette mobilité entre plusieurs établissements participe directement à l'épuisement professionnel des collègues, et les expose aux risques psychosociaux et routiers associés.

Quand les effectifs diminuent, ce sont les collègues restantes qui doivent absorber la charge de travail et multiplier les déplacements.



Il est temps que l'administration prenne la mesure de cette réalité de terrain. Quid de la 8ème proposition issue du rapport des EGIP qui consiste à renforcer en urgence la recrutement des ASS en milieu ouvert et fermé au sein des SPIP ; Et de l'absence de poste proposé aux lauréats du concours pour le recrutement d'ASS au sein du ministère.

DES MISSIONS TOUJOURS PLUS COMPLEXES

Aujourd'hui, les ASS doivent accompagner des personnes confrontées à une précarité grandissante, marquée par des ruptures familiales, des difficultés d'accès au logement et à l'hébergement, mais aussi aux droits sociaux.

Elles font également le constat d'un public souffrant de troubles de la santé mentale et d'addictions.

Les missions évoluent face à ces problématiques sociales. Les besoins augmentent. Les effectifs, eux, diminuent.

DES MOYENS INFORMATIQUES QUI NE SONT PAS LES MÊMES POUR TOUS

La dématérialisation croissante des démarches impose aujourd'hui aux ASS de devoir accompagner les personnes dans leurs différentes démarches administratives directement lors des entretiens.

Pourtant, les collègues ne sont pas tous logés à la même enseigne en matière d'accès à Internet et aux outils nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Lorsque cet accès n'est pas possible sur leur lieu d'intervention, les ASS doivent retourner au service pour effectuer les démarches et accéder aux applicatifs métiers.

Ces allers-retours sont chronophages et constituent une surcharge de travail supplémentaire.

FO Justice revendique donc un accès Internet sécurisé, harmonisé et adapté aux missions des ASS, notamment pour permettre l'accès aux différents sites institutionnels nécessaires à l'accompagnement des personnes.

La dématérialisation doit être un outil au service des professionnels, et non une contrainte supplémentaire.



FO JUSTICE REVENDIQUE

- Le comblement immédiat des postes vacants
- La révision urgente de l'organigramme de référence avec la création de postes supplémentaires permettant de limiter l'intervention des ASS sur plusieurs établissements et les déplacements imposés
- La prise en compte de l'épuisement professionnel lié à la surcharge de travail et aux déplacements
- Un accès Internet sécurisé, harmonisé entre les établissements et adapté aux missions des ASS, afin de tenir compte de la dématérialisation des démarches et d'éviter les déplacements inutiles vers les services
- Le développement de partenariats institutionnels harmonisés dans tous les SPIP ;
- Une offre de formations spécifiques aux champ de missions des ASS en lien avec l'évolution des problématiques sociales
- L'ouverture du concours de Conseiller Technique de Service Social (CTS) afin de favoriser l'attractivité des postes
- La reconnaissance réelle des missions des ASS notamment par la mise à jour immédiate de la présentation du rôle des ASS par la DGAP sur le site du ministère, revendiquée depuis des mois.

UN ENGAGEMENT QUI DURE

Depuis quatre ans, **FO Justice** est aux côtés des ASS.

Nous connaissons vos difficultés, nous entendons vos revendications et nous continuerons à les porter auprès de l'administration.

Parce que votre filière mérite des effectifs, des moyens et une véritable reconnaissance.

FO JUSTICE GRAND EST À VOS CÔTÉS, AUJOURD'HUI COMME DEMAIN !

DES MISSIONS ESSENTIELLES → DES EFFECTIFS À LA HAUTEUR !

